



MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

RESILIATION DE LA CONVENTION

de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de la Résidence
"Les Explorateurs", Ilot François FRESNEAU,
53 bis boulevard Franck LAMY à ROYAN
au profit de la Caisse Assurance Retraite et la Santé au Travail
Centre-Ouest (CARSAT),

D. N° 23.085

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée La Ville de Royan,

D'UNE PART,

ET

LA CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL CENTRE OUEST (CARSAT), dont le siège social est situé 37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES, régulièrement immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Limoges, sous le numéro 775 716 772 00014, représentée par Monsieur Gilles COURROS en sa qualité de Directeur, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l'occupant,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une convention n° 22.620 en date du 8 septembre 2022, la Ville de Royan a mis à la disposition de **LA CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL CENTRE OUEST (CARSAT)**, un bureau d'une superficie de 12,42 m², dénommé "Salle MAGELLAN", situé au rez-de-chaussée de la résidence "Les Explorateurs", Îlot François FRESNEAU, 53 bis boulevard Franck LAMY à Royan, pour une durée d'un an, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

LA CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL CENTRE OUEST (CARSAT) assurera sa permanence hebdomadaire sur le site du Centre Communal d'Action Sociale de Royan, situé 61 bis rue Paul Doumer à Royan, à compter du 13 février 2023.

Il convient donc de mettre un terme à la convention précitée.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est mis un terme au 1^{er} février 2023 à la convention n° 22.620 du 8 septembre 2022 portant occupation par **LA CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL CENTRE OUEST (CARSAT)** d'un bureau dans la résidence Les Explorateurs, situé 53 bis boulevard Franck Lamy à Royan.

Fait à ROYAN, le 23 janvier 2023

Pour l'occupant,
Le Directeur,

Gilles COURROS

Pour la Ville de Royan,
Pour le Maire et par Délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 mars 2023